

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 20

22^e année • mercredi 15 mai 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



KEYSTONE/EPA/CJ GUNTHER

UBER: LA RÉVOLTE GRONDE!

Aux Etats-Unis (photo) comme dans de nombreux autres pays, les chauffeurs d'Uber ont fait grève contre la précarisation dont ils font l'objet, le jour de l'entrée en Bourse de la plateforme numérique. En Suisse, un chauffeur a été reconnu comme salarié par les prud'hommes de Lausanne. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Ecart indécents dans le 2^e pilier

Sylviane Herranz

Au lendemain d'un 1^{er} Mai emmené par les femmes et exigeant plus de moyens pour vivre, plus de salaire et plus de rentes pour toutes et tous, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiait son rapport sur les nouvelles rentes et prestations du 2^e pilier. Un 2^e pilier qui s'avère être une gigantesque source de discriminations pour les femmes. A l'heure où la lutte pour l'égalité salariale est sur toutes les lèvres, lutte à l'origine de l'appel à la Grève

des femmes du 14 juin, le rapport de l'OFS atteste une fois encore du mépris avec lequel sont considérées les travailleuses. A l'âge de la retraite, la rente médiane du 2^e pilier des femmes est 47% inférieure à celle des hommes, soit presque la moitié! Elle s'élève à 1221 francs contre 2301 francs pour une rente masculine. La différence pour les retraités retirant leur capital de leur caisse de pension est encore plus grande. Là, le montant médian perçu par les femmes est 58,4% plus bas que celui des hommes: 56 600 francs contre 136 000 francs. A titre de comparaison, l'OFS relève que les rentes du 1^{er} pilier, les rentes AVS, sont «relativement homogènes par rapport au sexe et à l'âge». Elles sont en effet bien moins inégalitaires, le système de l'AVS reposant sur la solidarité. Mais calcul fait, il reste néanmoins une différence de presque 10% entre les rentes AVS des femmes, dont la rente médiane s'élève à 1754 francs, et celles des hommes se montant à 1936 francs. L'origine de ces discriminations réside en partie dans l'inégalité salariale de près de 20% qui persiste dans notre pays. Mais pour le second pilier, c'est le système même de prévoyance professionnelle qui génère ces énormes écarts de rente. Les cotisations n'étant versées que sur la part du salaire dépassant un certain montant, de très nombreuses femmes travaillant à temps partiel ou avec des revenus très bas échappent tout ou en partie au 2^e pilier. Selon l'OFS, 58% des femmes travaillaient à temps partiel en 2018, contre 14% des hommes. Et pour les mères, dont

76% sont professionnellement actives, le taux du temps partiel augmente à 80%. Autre constat de l'OFS, les personnes ayant un revenu élevé peuvent se permettre de partir avant l'âge légal de la retraite. Les hommes prenant cette retraite plus tôt disposent d'une rente du 2^e pilier de 3009 francs alors que ceux travaillant jusqu'à 65 ans touchent 1809 francs. Pour les femmes, la rente est de 1468 francs pour un départ anticipé et de 1009 francs pour un départ à 64 ans. Ces discriminations au cœur même de nos assurances sociales sont intolérables. A nouveau, les femmes en paient le prix fort. Et ce sont elles qui sont le plus largement frappées par la pauvreté une fois la retraite arrivée. Il faut que cela change! Et ce n'est pas en relevant l'âge de la retraite de ces dernières, comme le propose à nouveau le Conseil fédéral dans le projet AVS 21 qu'il compte présenter en août, que ces inégalités seront réduites. Ni en repoussant l'âge de départ à la retraite de tous comme le suggère le patron d'Employés Suisse... ■

PROFIL

Eliane Gervasoni, l'art gravé au cœur.

PAGE 2

TRAVAILLEURS ÂGÉS

Pas d'améliorations.

PAGE 3

AMIANTE

Campagne pour une interdiction mondiale.

PAGES 6-7

HILCONA



Victoire pour une ouvrière temporaire!

PAGE 9

L'ART GRAVÉ AU CŒUR

Eliane Gervasoni réalise des estampes contemporaines largement inspirées de l'architecture. Un langage géométrique que cette polyglotte rend poétique

Sonya Mermoud

Eliane Gervasoni partage son quotidien entre deux mondes qui se font écho et se nourrissent. Côté cour, cette Lausannoise d'adoption, née dans un village près de Bâle, travaille comme attachée de presse indépendante dans le domaine de la culture. Une activité qu'elle mène tambour battant, avec un enthousiasme constamment renouvelé, ravie des rencontres et des découvertes artistiques qu'elle lui permet. Côté jardin, la pétillante noireude aux yeux d'un bleu perçant se retire dans la paix de son atelier où elle réalise des estampes contemporaines et des dessins à l'encre blanche largement inspirés de l'architecture. Des formes élémentaires qu'elle décline dans des séries qui dialoguent entre elles, recourant à un langage géométrique monochrome et poétique. Privilégiant les couleurs primaires et les lignées épurées, les rapports entre le vide et le plein, le rythme et le silence. Des œuvres dépouillées qui se répètent dans des versions minimalistes, évoluant dans l'espace, parce qu'Eliane Gervasoni aime ce qui n'a pas de fin. Parce que cette femme joyeuse, dynamique, parfois un rien survoltée, est aussi une grande contemplative, en quête de sérénité. Une artiste minutieuse qui, toute à ses dessins ou gravures, relègue sa nature extravertie aux vestiaires pour entrer dans une autre énergie. Donnant vie à des tableaux qu'elle qualifie malicieusement «d'autre extravagance», concrétisée par une forme, une couleur unique.

EN SE DÉFAISANT DU MONDE...

«J'ai deux moi. Dans mon atelier, je me défais du monde. J'entre dans un espace de création, de réflexion. C'est ici que je suis la plus heureuse», affirme-t-elle dans un éclat de rire qui ponctuera souvent l'entretien, tout en caressant la belle presse servant à ses créations. Mais si, pour Eliane Gervasoni, l'art relève de la «passion et de la nécessité, de l'équilibre et du bien-être», elle n'a pas opté d'emblée pour cette voie. A 19 ans, au terme d'une formation commerciale, la jeune Bâloise d'alors – née d'un père alémanique et d'une mère d'origine romande – part pour Cam-

bridge dans le but d'apprendre l'anglais. Ce séjour la met en contact avec des étudiants du monde entier et lui donne l'envie de découvrir de nouveaux horizons. Pas question, au terme de ses études, de rentrer sagement dans son village natal. Amoureuse des langues, Eliane Gervasoni boucle ses valises pour Lausanne où elle effectue un stage à l'Office du tourisme avant de décrocher un job comme attachée de presse pour une maison de distribution de films. Un poste qui lui permet de valoriser ses aptitudes de polyglotte – elle parle encore italien et espagnol. En 1989, nouveau départ: Eliane Gervasoni s'envole pour les Seychelles avec celui qui deviendra son futur époux et père de ses deux enfants, gagnant l'archipel pour des raisons professionnelles. «Une expérience extraordinaire. Un bonheur sans effervescence. Une vie simple, dans la nature, avec du temps pour les relations humaines», relate la voyageuse qui, deux ans plus tard, s'installe avec la famille à Londres où elle restera une année.

TOURNANT RÉUSSI

De retour dans la capitale vaudoise, Eliane Gervasoni – qui réalisait déjà des collages – entreprend de se former dans la gravure, après une période de remise en question sur l'orientation qu'elle entend donner à sa vie. Choix pertinent et tournant réussi. En 1999, elle décroche un prix international dans sa discipline qui lance sa carrière artistique. «J'avais enfin trouvé le chemin qui me correspondait vraiment», note la passionnée qui, séparée dans l'intervalle de son mari, continuera à se perfectionner dans son domaine, effectuant notamment plusieurs séjours à Manchester où elle participe à des ateliers. A cette époque, elle découvre l'œuvre de John Cage et, en particulier, son livre *Silence* qui lui inspire aussi de nouvelles séries d'estampes. Comme le travail de l'architecte américain Louis I. Kahn. «J'ai acquis, au fur et à mesure de mon parcours, l'ensemble des outils techniques nécessaires à mon travail artistique. M'offrant la liberté indispensable à ma démarche.» Une voie empruntée par Eliane Gervasoni pour pouvoir «s'exprimer de manière poétique». Une manière aussi de

prendre le temps de regarder. De sentir et de ressentir. De s'arrêter sur les jeux d'ombres et de lumières, d'en jouer. Et de créer, nourrie par son vécu, son travail stimulant dans le milieu culturel et son amour des mots et des langues étrangères. Avec, à la clef, des œuvres régulièrement exposées en Suisse et à l'étranger.

ATTIRANCE ZEN

L'art permet aussi à Eliane Gervasoni, la sensibilité à fleur de peau, d'échapper à un monde «basé sur la performance, où l'on ne cesse de courir» qui l'irrite et auquel elle ne s'identifie pas. Pas de quoi toutefois entacher le bon-

heur de cette éternelle optimiste qui associe sa félicité à la joie de faire ce qu'elle aime, à l'épanouissement et l'harmonie qu'elle y trouve, comme aux liens tissés avec ses enfants «tellement précieux». «J'ai une vie riche. Des amis. Des projets artistiques. Je suis heureuse. Oui. Bon, pas tous les jours quand même», nuance-t-elle, songeuse. Son équilibre, la Lausannoise de cœur – qui adore lac et mer – le trouve aussi dans ses loisirs. Un peu de sport – entre marche, yoga et Pilates – la photo, l'écriture et les voyages. Elle rêve d'ailleurs de partir travailler au Japon, un pays qu'elle a déjà eu l'occasion de visiter. «J'adore l'architecture

des maisons traditionnelles. L'attention portée aux détails. Le côté zen de ces espaces.» Une approche en résonance avec ses œuvres apaisantes, dépouillées. Une épure pour aller à l'essentiel, non sans ouvrir le regard et débrider l'imaginaire. ■

Eliane Gervasoni participe à Aperti XIII – ouverture des ateliers d'artistes à Lausanne et environs – les 18 et 19 mai, de 12h à 18h (aperti.ch). Elle expose par ailleurs ses œuvres jusqu'au 23 juin dans le restaurant galerie Abordage, à Saint-Sulpice.

elianegervasoni.net



THIERRY PORCHET

La dynamique attachée de presse est aussi une grande contemplative.



DE BIAIS

Daniel Süri

RICHE OU PAUVRE: FAITES LE BON CHOIX

Vous vous souvenez certainement (mon œil, c'est une basse flatterie!) du neveu de la secrétaire (double D) de Triple C (alias Carine Cordonnier-Cavin), la nouvelle directrice des RH de la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée)? Mais si voyons, celui qui avait besoin de conseils pour son entretien d'embauche. Vous y êtes, là? C'est bon, on peut poursuivre?

Eh bien, figurez-vous que la remplaçante de Guido Fifrelin à la sécurité de la Manip, Violaine Dufoyer avait un – et non pas une – secrétaire, qui lui aussi, avait un neveu. Quelle incroyable coïncidence! Et ce neveu ne rêvait que d'une chose: devenir riche. C'était son but dans la vie. Avoir non pas une Rolex à son poignet avant 50 ans, mais bien deux. Au moins. Une à chaque poignet. Pour faire comme Nick Hayek (mais c'est pas des Rolex chez lui, alors ça compte pour du beurre). Remarquez, je dis Rolex, mais ça pourrait être autre chose, genre Patek Philippe. Je ne suis pas très férù en marques horlogères de luxe. Pas comme le «Téléjournal». Eux, ils sont incolables. Ça et l'enneigement des stations de ski. Ils arrivent presque à faire une année avec ces deux thèmes. Bon, ajoutons-y la température de l'eau des piscines en été et on y est. Stupéfiant. Un vrai tour de force: 1^{er} jour «Quelles sont les marques de l'horlogerie de luxe qui iront à Baselworld?»; 2^e jour «Quelles sont les marques de l'horlogerie de luxe qui

n'iront pas à Baselworld?»; 3^e jour «Que pense Baselworld des marques d'horlogerie de luxe qui ne sont pas venues?»; 4^e jour «Les marques de l'horlogerie de luxe qui ont été à Baselworld reviendront-elles?»; 5^e jour: «Baselworld va-t-elle partir à la pêche des marques d'horlogerie de luxe qui n'étaient pas présentes cette année?». Du grand art. Ça c'est de l'info, coco... Donc le djeun voulait devenir riche. Pas trop bling-bling, comme ces chanteurs de rap ou de hip-hop, américains ou clonés, qui se font refaire la denture à coup de ratiches en or. Non, ça c'était trop nouveau riche. Quelque chose de plus discret. Parce qu'il faut éviter de braquer l'opinion. Voyez Sarkozy. A peine élu, il saute dans le yacht d'un copain. Gros émoi. Pour rattraper le coup, il finira quelques années plus tard par aller faire le guignol avec sa future ex sur une pirogue en Guyane... Pour devenir riche, le premier pas consiste, selon certains éditeurs de livres de développement personnel, à lire les ouvrages traitant du thème. Un wagon d'ouvrages. Ça marche fort,

le «Comment devenir riche» en trois mois, ou en dix leçons, en quinze recommandations ou en un tour de main. Ne manquent pas de culot les auteurs de ces livres. Qui vendent aux moins riches, voire carrément aux pauvres, conférences et bouquins qui reposent sur le tour de saltimbanque consistant à regonfler la bonne vieille baudruche du *self-made man* qui, parti de rien et appliquant deux ou trois trucs simples, devient riche. Mais comme rien ne se perd et que les occasions de rigoler ne sont pas si nombreuses, regardons par-dessus l'épaule du neveu du secrétaire de Violaine Dufoyer et instruisons-nous. Un certain T. Harv Eker, spécialiste de la motivation, conférencier et homme d'affaires, auteur de *Les secrets d'un esprit millionnaire*, a publié une poignée d'observations sur ce qui différencie les riches des pauvres. Ben oui, quoi, pour devenir riche, il faut savoir qu'il y a des pauvres. Intermède nabillesque: «Non, mais allô quoi, non, mais allô, t'es riche pis tu sais pas qu'il y a des pauvres, c'est comme si je dis que t'es riche et que t'as pas d'argent!»

Fin de l'intermède nabillesque. Pour T. Harv Eker: «Les riches s'associent aux gens positifs qui réussissent. Les pauvres s'associent aux gens négatifs qui ne réussissent pas.» Ah, là, là, ces pauvres, quels benêts! Y z'ont tout faux. Au lieu d'aller chercher leurs associés au Lausanne Palace ou au Richemond à Genève, les voilà t'y pas qui causent affaires avec José ou Tintin au Café de la Croix-Blanche. Des nuls! En plus, ils ne sont pas sortis de l'auberge, si l'on peut dire, car «les riches se concentrent sur les occasions. Les pauvres se concentrent sur les obstacles.» C'est de plus en plus mal barré pour les pauvres... Mais il y a tout de même un ajout à faire à l'une de ces remarques si pertinentes. On lit en effet que «les riches choisissent de se faire rémunérer en fonction de leurs résultats. Les pauvres choisissent de se faire rémunérer en fonction de leur temps.» Se pourrait-il que les résultats des riches dépendent d'abord de ce que font les pauvres durant leur temps de travail? Il faudra que j'en touche un mot à mon copain Karl. ■

LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE MENACE LES SANS-EMPLOIS ÂGÉS

Partie prenante de la cinquième conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés, l'Union syndicale suisse n'a pas trouvé de répondant à ses mesures. Mais de nouvelles orientations pourraient être prises avec le positionnement des cantons...

Textes Sonya Mermoud

On prend les mêmes et on recommence. Pour la cinquième année consécutive, la conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés s'est tenue le 3 mai dernier à Berne en présence de représentants de la Confédération, des cantons, de l'Union syndicale suisse (USS), de Travail suisse, de l'Union patronale suisse et de l'Union suisse des arts et métiers. Cette édition, comme celles précédentes, a fait ressortir des lectures pour le moins différenciées de la situation des chômeurs de 50 ans et plus. Analyse commune: toutes les parties prenantes de la conférence s'accordent à dire que les travailleurs âgés constituent un réservoir de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée dont l'économie a besoin en raison de l'évolution démographique. Elles divergent en revanche sur la gravité des obstacles que rencontrent les chômeurs seniors à retrouver un travail. Comme sur les mesures à mettre en place pour maintenir leur employabilité ou leur permettre de vivre dignement sans l'espoir d'une réinsertion professionnelle. Les chiffres du chômage varient aussi selon que l'on intègre ou non dans les statistiques les personnes sans emploi qui se retrouvent en fin de droit et qui ne touchent dès lors plus les prestations de l'assurance.

UNE SITUATION QUI SE DÉTÉRIORE

«Le taux de chômage des 50 ans et plus s'élève à 2,6%. Mais si on prend en compte l'ensemble des personnes concernées par la problématique dans

cette catégorie d'âge, il grimpe, selon l'OIT, à plus de 4,5%», précise Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS. La faïtière syndicale a procédé à une analyse détaillée de la situation des salariés âgés et conclu qu'elle se détériorait. Selon cette dernière, le chômage est plus fréquent dans la catégorie des 55-64 ans en raison de préjugés croissants liés à l'âge et, surtout, dure plus longtemps. Les espoirs de réinsertion se révèlent nettement plus ténus, même quand les seniors bénéficient de bonnes qualifications ou n'ont pas d'attentes élevées en matière de salaire. Plus les demandeurs d'emploi avancent en âge, plus les risques de se retrouver à l'assistance sociale augmentent. L'USS note qu'entre 2005 et 2018, le taux des 50-64 ans concernés par cette finalité est passé de 1,9 à 2,9%. «Même en faisant d'innombrables postulations, ils reçoivent trop souvent des réponses négatives. Et parfois avec des explications assez fumeuses. Si une personne rencontre, en plus, des problèmes de santé ou des lacunes dans sa formation, elle devra être très chanceuse pour décrocher un nouvel emploi», relève Daniel Lampart. Les «issues de secours» que représentent la retraite anticipée ou une rente AI se révèlent par ailleurs aujourd'hui également nettement moins accessibles.

VERS UNE RENTE-PONT?

Si, de son côté, le Seco admet que les chômeurs seniors connaissent des difficultés pour retrouver un job, il souligne néanmoins le fort taux d'emploi des 55-64 ans en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE. En consé-

quence, la feuille de route adoptée à l'issue de la conférence se limite à renforcer les prestations de conseil, de réinsertion et de placement des ORP en faveur de cette population. Utile, mais insuffisant selon le responsable de l'USS, la faïtière ayant proposé une série de mesures (voir encadré) qui n'ont pas rencontré l'écho escompté. En revanche, les cantons pourraient bien franchir un pas de plus dans l'aide aux chômeurs âgés. Et se positionner clairement en faveur de prestations com-

plémentaires pour ceux qui arrivent en fin de droit. Comme le laisse entendre un communiqué des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) diffusé le jour même de la réunion. Dans ce dernier, il est fait référence aux solutions nationales préconisées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale qui jugent urgente l'introduction de mesures de prestations complémentaires pour les chômeurs de longue durée. Une proposition qui devrait, selon le CDEP, être

prise en compte. «C'est un pas très positif. Il y a une vraie prise de conscience de la problématique, en contradiction avec l'image relativement positive promue jusqu'à présent par la Confédération désormais isolée dans ses analyses et ses orientations», conclut Daniel Lampart. ■



Les chômeurs de 50 ans et plus ont toujours de grandes difficultés à retrouver un emploi. La dernière conférence sur les travailleurs âgés n'a pas abouti à des améliorations concrètes. Une ouverture pourrait se dessiner sous l'impulsion des cantons.

Les solutions de l'USS

L'USS a préconisé une série de mesures pour améliorer la situation des travailleurs âgés. La faïtière exige notamment que les employés de longue date de 50 ans et plus bénéficient d'une protection spécifique contre les licenciements inscrite dans le Code des obligations. Une disposition qui conduirait aussi les employeurs à prendre soin de leur personnel en matière de formation, perfectionnement et de protection de la santé. La faïtière demande aussi que les ORP se conforment davantage à la nouvelle obligation d'annoncer les postes vacants et que

les salariés aient droit, dès l'âge de 45 ans, à un bilan de leur situation professionnelle et des soutiens en matière de formation continue. Dans ce même esprit, Confédération et cantons devraient faciliter l'accès aux CFC (validation des acquis). La protection contre les discriminations fait aussi partie des solutions avancées par l'USS qui réclame, par ailleurs l'introduction d'une rente-pont pour les personnes en fin de droit à l'image de celle mise en place par les autorités vaudoises. ■

Moment de répit face à l'offensive contre la Loi sur le travail

La commission parlementaire en charge du dossier a décidé de reporter ses travaux sur les projets de révision visant à davantage de flexibilité

Sylviane Herranz

Coup de frein à l'offensive en vue de l'augmentation de la flexibilité du travail. Le 3 mai dernier, la Commission de l'économie et de la redevance du Conseil des Etats (CER-E) a décidé de suspendre ses travaux sur l'initiative parlementaire du PDC Konrad Graber, demandant l'introduction d'un «régime de flexibilité partielle» dans la Loi sur le travail (LT). Régime qui permettrait de soustraire certains salariés, en particulier les cadres et les «spécialistes», à l'obligation d'appliquer les dispositions concernant la durée du travail, les heures supplémentaires, le travail de nuit ou encore celui du dimanche. En mars dernier, la même commission avait déjà reporté l'examen du second volet de l'offensive contre la LT, soit l'initiative de Karin Keller-Sutter, alors conseillère aux Etats PLR. Elle y demandait de libérer les mêmes catégories de salariés de l'obligation de saisir leur temps de travail. La CER-E souhaitait attendre la publication d'une étude

du Seco sur un premier allègement de l'enregistrement du temps de travail introduit il y a trois ans.

PÉDALE DOUCE

L'Alliance contre le stress et le travail gratuit, constituée notamment de l'Union syndicale suisse et ses fédérations, dont Unia, d'associations de médecins et de professionnels de la santé, de la Société suisse de médecine du travail (SSMT), a accueilli favorablement la récente décision de la Commission des Etats. Et se réjouit qu'elle mette «enfin la pédale douce» sur le démantèlement prévu de la protection des salariés. «Après la levée de boucliers des inspectoriats cantonaux du travail, des médecins du travail, des Eglises ainsi que des syndicats et d'autres organisations de salariés, la CER-E a désormais aussi suspendu l'introduction, prévue dans la révision de la Loi sur le travail, du travail du dimanche et de la semaine de 80 heures et fait machine arrière. Elle avait déjà dans un premier temps suspendu le projet d'abo-

lir la saisie du temps de travail pour au moins 30% des travailleurs et des travailleuses», relève l'Alliance dans un communiqué. Elle estime également positif que la commission ait décidé de procéder à des auditions des partenaires sociaux, ce qui n'avait pas été le cas auparavant. Et juge «cosmétiques» les quelques corrections apportées par la commission au projet Graber. Des modifications qui ne changent rien sur le fond du projet, car elles permettraient quand même un élargissement du travail du dimanche, une durée hebdomadaire de 67 heures, au lieu des 80 heures du projet initial, et n'introduiraient l'horaire annualisé que pour les salariés gagnant plus de 120 000 francs par année et pour les spécialistes titulaires d'un «diplôme sanctionnant une formation supérieure».

RISQUE D'EXPLOSION DES CAS DE BURN-OUT

Selon la CER-E, les travaux reprendront en octobre. Moment où l'étude du Seco devrait être disponible. Les membres

de l'Alliance contre le stress et le travail gratuit invitent la commission à examiner «ce que coûteraient, en termes de frais de santé, la suppression effective de la durée maximale du travail hebdomadaire ainsi que la suppression de la saisie du temps de travail». Car une chose est certaine pour l'Alliance: de telles mesures à l'encontre de la protection des salariés engendreraient une explosion du nombre de cas d'épuisement professionnel (ou burn-out), de la souffrance humaine et des coûts de la santé. Ces derniers étant par ailleurs à la charge de la collectivité par le biais de l'assurance maladie, précise le communiqué, le burn-out n'étant pas reconnu en Suisse comme maladie professionnelle, contrairement à d'autres pays comme la France, l'Italie ou le Japon. «L'Alliance contre le stress et le travail gratuit est convaincue qu'au terme des auditions, la CER-E admettra, elle aussi, qu'il faut renoncer à toutes les mesures envisagées qui détériorent la protection des salariées et des salariés.» A suivre. ■



BRÈVE

NEUCHÂTEL LE GRAND CONSEIL SOUTIENT LA GRÈVE DES FEMMES

Le Grand Conseil neuchâtelois appelle la population à participer à la Grève des femmes. Constatant que «l'égalité n'est pas atteinte dans les faits» et que la précédente grève de 1991 «a permis plusieurs avancées, telles que le bonus éducatif dans l'AVS, une assurance maternité pour toutes, la dépénalisation de l'avortement et la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes», une résolution approuvée très largement mercredi dernier invite chaque Neuchâteloise et chaque Neuchâtelois à participer «à sa manière et dans la mesure de ses possibilités» à la mobilisation du 14 juin. «Notre société doit changer, des mesures, des moyens, des décisions politiques doivent être prises pour plus d'égalité», a plaidé l'auteur de la proposition, la députée Martine Docourt, par ailleurs coprésidente des Femmes socialistes suisses. En février, le Parlement jurassien avait également voté une résolution appuyant la grève. ■ JB

Uber: l'action des travailleurs monte

Une grève numérique a marqué l'entrée en Bourse de la société technologique, tandis qu'en Suisse un tribunal la condamnait pour licenciement abusif

Jérôme Béguin

Vendredi dernier, Uber a fait ses premiers pas à la Bourse de New York. La multinationale du transport espérait être appréciée entre 80 et 90 milliards de dollars et lever dans la foulée 9 milliards, soit la plus grande introduction boursière de l'année. Des sommes qui ne pouvaient qu'interpeller les quelque 3 millions de chauffeurs revendiqués par Uber dans le monde.

Dans une dizaine de grandes villes étasuniennes, dont San Francisco, siège d'Uber et de Lyft, son principal concurrent aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, au Canada, en Australie et jusqu'au Brésil, des centaines, voire des milliers ou plus, de conducteurs ont participé le mercredi 8 mai à une grève de nature inédite, rapportent les agences de presse. Réclamant une rémunération juste, le mouvement a débuté en Angleterre, les conducteurs étaient appelés à se déconnecter de l'application entre 7h et 16h avant d'être rejoints par leurs collègues d'Amérique. Cette grève numérique aurait été bien suivie d'après les syndicats britanniques. Des salariés ont manifesté à Londres, soutenus sur les réseaux sociaux au travers du hashtag #UberShutDown. Aux Etats-Unis, la protestation visait aussi Lyft, qui a déjà procédé à son introduction en Bourse le 29 mars.

CONDUCTEURS À LA CASSE

Selon l'Economic Policy Institute, une fois qu'ils ont déduit les commissions versées à l'application, les dépenses d'entretien du véhicule et de sécurité sociale, ces chauffeurs étasuniens ne gagnent que 9,21 dollars par heure en moyenne, soit moins que le salaire minimum à San Francisco ou à New York. En Suisse romande, où Uber est actif dans la région lémanique, ça ne vole pas plus haut. Unia défend des travailleurs qui ne touchaient pas plus

de 2500 francs par mois pour des semaines de 45 heures et plus de travail. Rares sont donc les conducteurs Uber à gagner correctement leur vie. Ce qui ne fait pas pour autant d'Uber ou de Lyft des sociétés rentables, car elles cassent le prix des courses, en mettant au passage sur la paille des dizaines de milliers de taxis à travers la planète. Ces entreprises technologiques font miroiter aux investisseurs une rentabilité dans cinq ou dix ans grâce aux voitures autonomes qu'elles testent actuellement. Elles espèrent ainsi devenir des acteurs majeurs de l'économie mondiale, aux côtés des Google, Amazon ou Apple, tandis que les chauffeurs seront envoyés à la casse. Les conducteurs ne sont pas les seuls à se faire avoir, toute la collectivité finit par passer à la caisse. En Suisse, Uber ne paie ni cotisations sociales, ni impôt, ni TVA, rien. En toute impunité.

«Les milliards d'Uber s'appuient sur le travail au noir. C'est une arnaque, lâche Roman Künzler, responsable de la branche transport d'Unia. C'est aux chauffeurs de prouver qu'ils sont bien des employés d'Uber et ils ont de grandes difficultés à le faire. Le récent jugement des prud'hommes de Lausanne est donc important.»

UN JUGEMENT LAUSANNOIS CLAIR ET NET

Ce tribunal vient de condamner une filiale d'Uber pour licenciement abusif d'un chauffeur, a révélé *Le Matin dimanche*. En 2015 et 2016, ce conducteur a réalisé près de 10 000 courses en travaillant environ 50,2 heures par semaine pour Rasier Operations B.V., une filiale de la transnationale. Fin 2016, son compte a été désactivé, sa note d'évaluation formulée par les clients étant tombée à 4,3 (sur 5). On se croirait dans la série *Black Mirror*. La cour a estimé, d'une part, que le lien entre le chauffeur et Uber était de l'ordre d'un contrat de travail sur appel et qu'il était bien salarié du géant étasunien. Et que, d'autre part, cette désactiva-



THÉRIY PORCHET

Les chauffeurs d'Uber commencent à s'organiser contre la précarisation et l'exploitation, comme ici en décembre 2017 à Genève. Il y a une semaine, une grève par déconnexion a été suivie dans plusieurs pays, deux jours avant l'entrée en Bourse de la plateforme numérique.

tion du compte devait être considérée comme un licenciement, et un licenciement injustifié dans la mesure où le travailleur n'a pas été informé des reproches des clients à son égard. Uber a été condamné à verser à son ex-employé deux mois de salaire du congé légal, ainsi qu'un préjudice moral et les vacances auxquelles il aurait eu droit, soit près de 18 000 francs. «Le jugement est clair. Il reconnaît l'existence d'un contrat de travail. Cela implique que les chauffeurs concernés doivent bénéficier d'une protection en matière de droit du travail et d'assurances sociales», a déclaré l'avocat du conducteur à Keystone-ATS. La caisse d'assurance accidents Suva, le Secrétariat d'Etat à l'économie et d'autres expertises juridiques avaient déjà conclu que les chauffeurs exercent une activité dépendante et doivent être considérés comme des employés, mais ce jugement a fait sensation, même si un recours est encore possible. La nouvelle a même été reprise à l'étranger par plusieurs médias.

APPEL À TOUS LES CHAUFFEURS

«Les prud'hommes de Lausanne confirment notre analyse et le travail que nous menons depuis près de quatre ans. Nous n'étions pas à côté de la plaque!» se félicite, de son côté, Umberto Bandiera, responsable romand de la branche transport d'Unia. «A Genève, nous avons introduit une vingtaine de dossiers en justice et nous espérons bien que les conclusions seront identiques qu'à Lausanne, les situations étant très similaires. Nous lançons d'ailleurs un appel à tous les chauffeurs à contacter notre syndicat

afin d'assurer le respect de leurs droits.» Sur le plan politique, Unia rappelle que les autorités fédérales et cantonales sont tenues de faire respecter la Loi sur le travail, et de combattre le travail au noir et l'indépendance fictive. «Nous attendons maintenant que les cantons et la Confédération prennent leur responsabilité en sommant Uber de se conformer à la législation sous peine de mettre fin à ses activités», indique Roman Künzler.

Cela vaut aussi pour le service de livraison de repas Uber Eats, où il convient, pour le syndicat, d'appliquer la Convention collective nationale de travail (CCNT) de l'hôtellerie-restauration. Pour le Département de l'em-

ploi genevois, il n'y a pas, dans le cas de la livraison de repas, de quoi trop tergiverser. Au bout du lac, Uber Eats pourrait bien être forcé assez rapidement de se mettre en conformité. Si la CCNT n'est pas appliquée, Genève dispose d'un contrat-type de travail pour le transport avec des salaires minimaux. Par contre, en ce qui concerne l'activité traditionnelle d'Uber, le conseiller d'Etat Mauro Poggia, qui avait promis cet hiver de «siffler la fin de la récré», dit maintenant devoir attendre des décisions de justice. Avec l'arrêt des prud'hommes de Lausanne, il est déjà un peu servi. ■

POING LEVÉ

SI CE N'EST PAS OUI, C'EST NON!

Par Manon Todesco

Neuf millions de victimes. En Europe, une femme de plus de 15 ans sur 20 a été violée, soit environ 9 millions de femmes. Et une femme de plus de 15 ans sur 10 a subi des violences sexuelles. La plupart des victimes connaissent leur agresseur: c'est leur compagnon, leur ex-compagnon, un membre de leur famille, un voisin, un ami ou encore un collègue. Souvent, elles ne résistent pas ou ne peuvent pas résister physiquement: tout comme les victimes de violences conjugales ou physiques, elles sont tétonnées et se mettent en mode survie. Elles attendent que ça passe. Mis à part le fait d'être victimes d'agression sexuelle, ces femmes sont toutes différentes. Aucun âge, aucune couleur de peau, aucun état et aucune tenue vestimentaire ne justifie ou n'excuse un viol. En fait, les règles sont assez simples à comprendre: qu'une femme porte une minijupe, une djellaba, soit sobre ou soûle, qu'il fasse jour ou nuit, qu'elle soit chez elle ou dehors: si un rapport sexuel n'est pas consenti, ce n'est plus un rapport sexuel mais un viol. Si elle ne dit pas oui, c'est que ça veut dire non!

Femmes silencieuses. Pour la plupart, cela paraît évident. Et pourtant, seulement 8 pays européens sur 31, principalement nordiques, possèdent des lois stipulant clairement qu'un rapport sexuel sans consentement est un viol... Ajoutez à cela la honte, la difficulté d'apporter des preuves, la peur de ne pas être crue et la peur que l'agresseur revienne à la charge, et vous comprendrez pourquoi les viols sont largement sous-signalés dans nos pays dits développés. En Suisse, comme dans beaucoup d'autres Etats, les violences sexuelles sont encore un immense tabou. Sensibiliser l'opinion publique et lutter contre ce fléau sera l'objet de la nouvelle campagne d'Amnesty Suisse, qui soutient par ailleurs la Grève des femmes du 14 juin.

Changer la donne. Cette campagne est de fait directement liée à la ratification de la Convention d'Istanbul par la Suisse en 2018. Un traité fondamental pour la prévention et la répression de la violence sexuelle contre les femmes et de la violence domestique qui contraint, entre autres, les Etats signataires à définir le viol comme un rapport non consensuel et à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le harcèlement sexuel. Le chantier est de taille, la notion de «viol» restant, dans le Code pénal helvétique, très restreinte et n'impliquant aucun aspect de consentement. De même, il n'existe aucune statistique nationale sur le harcèlement sexuel. Il faudra donc combler ces lacunes tant sur les plans judiciaire et politique que dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pour que la peur change de camp, et pour que la justice soit rétablie. ■

Plus d'informations: amnesty.ch/violence-sexuelle

Genève: les salaires minimaux seront indexés dans la vente

Le 7 mai, le Tribunal fédéral a rejeté le recours des commerçants. Un salaire d'au moins 4007 francs s'impose

Manon Todesco

Au mois de février dernier, les associations patronales du commerce de détail genevois déposaient un recours auprès du Tribunal fédéral (TF) contre l'augmentation des salaires du personnel de la vente. Dans sa décision du 7 mai, le TF a rejeté le recours patronal. Une nouvelle dont se réjouit la Communauté genevoise d'action syndicale, qui avait récemment demandé au Conseil de surveillance du marché de l'emploi de soutenir l'indexation des salaires minimaux édictée par la Chambre des relations col-

lectives de travail (CRCT) au 1^{er} janvier 2019.

«Cela vient confirmer le bon fonctionnement du tripartisme et des instances en charge des mesures d'accompagnement», souligne un communiqué de presse de la fédération syndicale. Et plus précisément, cela conforte «le bien-fondé de la procédure d'indexation conduite par la CRCT, ainsi que les nouveaux montants minimaux, fixant désormais le seuil de la sous-enchère salariale dans le commerce de détail à un montant inférieur à 4007 francs pour le personnel sans formation et sans expérience».

Selon la CGAS, ce jugement confirme la nécessité d'un contrôle tripartite de ce secteur. C'est pourquoi elle appelle la population à refuser le 19 mai prochain la révision d'une loi «qui laisserait aux seuls patrons du commerce de détail le soin de dicter les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs». Les syndicats disent Non aux ouvertures des magasins trois dimanches par an sans compensation pour le personnel de vente! ■

POUR UNE INTERDICTION MONDIALE DE L'AMIANTE

Unia et Solidar Suisse mènent une campagne globale contre cette substance cancérigène qui tue plus de 220 000 personnes chaque année dans le monde

Textes Manon Todesco

Aujourd'hui, plus d'une soixantaine de pays a déjà interdit l'utilisation de l'amiante sous toutes ses formes, majoritairement en Europe. Malgré tout, les maladies dues à cette substance continuent de se déclarer. En Suisse par exemple, chaque année, près de 120 personnes selon la Suva décèdent des suites d'une exposition à l'amiante. Et pour cause, les maladies de l'amiante n'apparaissent qu'entre 20 et 40 ans après. Ailleurs, notamment dans les pays du Sud, l'amiante chrysotile, aussi appelé amiante blanc, est utilisé sans restriction, principalement comme matériau de construction. Au plus grand bonheur des pays producteurs, la Russie en tête, suivie de la Chine, du Brésil et du Kazakhstan. L'Organisation mondiale de la santé estime que près de 125 millions de travailleurs dans le monde sont en contact avec l'amiante, et plus de 220 000 personnes meurent chaque année d'un cancer lié à cette substance. Un drame mondial contre lequel Unia et Solidar Suisse ont décidé de se mobiliser, à travers une campagne nationale d'information et de sensibilisation, mais aussi en soutenant les campagnes menées par les syndicats et les ONG en Asie pour l'interdiction de l'amiante, une meilleure sécurité au travail et en faveur de la protection de la santé des travailleurs. Au niveau international, toutes les formes d'amiante, sauf l'amiante chrysotile, sont listées dans l'annexe III de la Convention de Rotterdam, qui régit le commerce des produits chimiques dangereux. Si la chrysotile n'y figure pas, c'est parce que, depuis une dizaine d'années, plusieurs pays s'y opposent et qu'un consensus entre les Etats est indispensable pour changer la donne (lire ci-dessous). Malgré les nombreux rapports scientifiques et techniques démontrant la nocivité de la fibre, les enjeux économiques restent plus forts. On se rappelle notamment du Sri Lanka, qui avait annoncé son intention d'interdire l'importation d'amiante russe pour 2018, mais qui s'est finalement ravisé: en effet, la Russie a rétorqué qu'elle n'importerait plus de produits agricoles sri-lankais, notamment le thé... ■

Plus d'informations sur: unia.ch/stop-amiante et solidar.ch/fr/amiante

LE LOBBY DE L'AMIANTE TOUJOURS AUSSI PUISSANT

Du 29 avril au 10 mai dernier se tenait la 9^e Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam (COP-9) à Genève. Un rendez-vous qui a lieu tous les deux ans, et une nouvelle opportunité de faire un pas vers l'interdiction de l'amiante blanc en l'inscrivant sur cette fameuse liste rouge. Le 7 mai, une vingtaine de syndicalistes et de représentants d'ONG suisses et asiatiques se sont réunis le matin devant le Centre international de conférences, banderoles à la main, pour appeler les délégués gouvernementaux du monde entier à faire le bon choix. «L'amiante tue», «Stop à l'exportation de la mort», ou encore «Justice pour les victimes de l'amiante» faisaient partie des slogans scandés dehors. Au même moment, à l'intérieur, le lobby pro-amiante menait une action contre l'inscription de la poudre dans l'annexe III de la Convention. «Malgré toutes les preuves scientifiques, 2 millions de tonnes d'amiante sont mises en vente chaque année sans se soucier de la souffrance qu'il provoque, faisant de ce matériau le premier tueur industriel, s'indigne Fiona Murie, de l'IBB. C'est un danger pour le public et pour tous les travailleurs du bâtiment.» Pour Bernhard Herold, responsable du programme Asie à Solidar Suisse, l'existence même de la Convention de Rotterdam est remise en question. «Inscrire l'amiante chrysotile dans la Convention n'est pas synonyme d'interdiction mais cela implique qu'il soit soumis à la "procédure de consentement préalable en connaissance de cause". Mais les pays producteurs

savent que cela suffirait à ce que leurs acheteurs le boycottent.» Une autre manifestation a eu lieu l'après-midi sur la place des Nations. Mais cela n'aura pas suffi. Le débat sur l'entrée, ou non, de l'amiante chrysotile dans la liste des substances dangereuses de la Convention de Rotterdam a eu lieu le lendemain, une fois tous les autres objets passés en revue. Les délégués des différents pays ont pris la parole, exposant leurs arguments pour ou contre son inscription sur l'annexe III. Cela a ensuite été au tour des organisations internationales, à savoir l'OMS et l'OIT, puis aux ONG, notamment Solidar Suisse et au lobby pro-amiante. Au final, au moment du vote, dix pays au total s'y sont opposés. Il s'agit, comme en 2017, de la Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Syrie, de l'Inde, du Venezuela et du Pakistan. Trois petits nouveaux font leur entrée, à savoir Cuba, le Zimbabwe et l'Iran. Le consensus n'ayant encore une fois pas été atteint, le sujet a été renvoyé à la prochaine COP, en 2021. Cela étant, pour la première fois dans l'histoire de la convention, la Suisse a forcé le vote sur la création d'une annexe VII qui introduit un mécanisme de compliance. Même s'il n'est pas directement lié à l'amiante, il va pouvoir rendre possible toute évolution de la convention. «L'action de la Suisse a permis de sauver cette Convention d'un désastre total et ouvre quelques pistes pour l'avenir, conclut Bernhard Herold. Elle est cependant encore loin d'avoir prouvé une efficacité véritable.» ■



Le 7 mai au matin, devant l'entrée de la 9^e Conférence des Parties de la Convention de Rotterdam à Genève, une vingtaine de militants des quatre coins du monde ont appelé à l'interdiction de l'amiante et à l'inscription de cette substance dans l'annexe III du traité.



L'après-midi, Solidar Suisse et des activistes pour l'interdiction de l'amiante en Asie ont manifesté sur la place des Nations.

Omana George, coordinatrice de programme pour Asia Monitor Resource Centre, Hong Kong



«En Asie, les victimes de l'amiante sont invisibles et n'apparaissent pas dans les statistiques. Notre travail est d'identifier les personnes malades en allant sur les lieux de travail, sur les chantiers de démantèlement naval au Bangladesh par exemple. Quand nous allons sur les chantiers de toute l'Asie, la plupart du temps, les travailleurs n'ont aucune idée des risques liés à une forte exposition à l'amiante. Nous menons des campagnes médicales avec des spécialistes indépendants qui ont l'expertise nécessaire pour diagnostiquer ces maladies. Ensuite, la question est de savoir qui va prendre en charge et qui va payer. La seconde étape est donc de faire reconnaître la maladie dans le pays et tout faire pour que la victime soit indemnisée et prise en charge.

Notre mission est aussi de faire pression sur les gouvernements qui n'ont pas encore interdit l'amiante. En 2010, nous avons envoyé une délégation au Canada. Pendant une

FONDS POUR L'AMIANTE EN SUISSE

L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990. Cela dit, c'est loin d'être de l'histoire ancienne car il frappe encore 120 personnes par an, qui meurent des suites d'un mésothéliome, cancer de la plèvre ou du péritoine directement lié à l'amiante. En 2017, un Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA) a vu le jour en Suisse pour apporter un meilleur soutien aux personnes concernées, qu'elles soient malades ou membres de l'entourage. Il apporte une aide financière aux personnes atteintes dans leur santé et aussi une assistance psychologique. D'après les derniers chiffres, depuis sa création, 56 personnes ont été indemnisées à hauteur de 5,8 millions de francs au total. ■

Pour toute demande: stiftung-efa.ch/fr

Subono, victime de l'amiante et leader syndical, Indonésie

«J'ai travaillé plus de 14 ans pour PT Siam-Indo Concrete Products à Karawang, tout près de Jakarta, une entreprise thaïlandaise de production et de transformation d'amiante en matériaux de toiture. J'ai travaillé dans tous les départements, à la production, au mélange, au moulage et au recyclage. Les matières premières viennent de Russie et du Kazakhstan et les produits finis sont ensuite utilisés en Indonésie. Jamais aucune information sur les risques que l'amiante pourrait avoir sur notre santé ne nous a été livrée. Les équipements de sécurité n'étaient pas du tout adaptés et laissaient passer la poussière: quand nous avons osé en demander de meilleurs, on nous a répondu que c'était trop cher et que l'entreprise n'avait pas les moyens. Beaucoup de collègues sont tombés malades, avaient des fortes toux. On se posait des questions. Nous sommes donc allés voir l'organisation LION (Local Initiative for OSH Network) et nous avons compris que l'amiante était très dangereux. Nous avons fait appel à des médecins indépendants qui nous ont diagnostiqué des dysfonctionnements pulmonaires liés à l'exposition à l'amiante. Après quoi nous sommes allés demander des comptes à la direction, qui maintenait qu'il n'y avait rien de mauvais dans ce matériau et qu'il était très sûr. A ce moment-là, j'ai pris une plaque d'amiante, je l'ai cassée et j'ai envoyé la poudre à la figure des managers qui se sont protégés le visage et ont fui. C'était en 2014 et ils m'ont licencié. Sur mes sept collègues, trois sont morts. Ma belle-sœur, qui vivait près de l'usine, est aussi décédée à la suite d'une maladie pulmonaire mais aucun test n'est effectué sur les populations environnantes. Pour ma part, je souffre de toux importantes, de fatigue et j'ai beaucoup de difficulté à respirer au moment de dormir.



J'ai décidé d'organiser les travailleurs et les victimes de l'amiante. Je suis maintenant le président de la fédération syndicale F-Serbuk et je fais partie de la coalition Indonesia Ban Asbestos. Notre mission est d'informer et d'établir un contact avec les ouvriers. Quand on leur explique, ils se mettent en colère de ne pas avoir été informés, mais dans le même temps, ils ont besoin de ce travail qui fait vivre leur famille, ce que les entreprises ont bien compris. Nous avons pu identifier beaucoup de victimes, nous avons réussi à ce que l'une d'entre elles soit prise en charge par l'assurance des travailleurs et cinq autres dossiers sont en procédure. Notre stratégie est de partir des gouvernements locaux et de remonter plus haut: grâce à notre pression, la ville de Bandung a décidé de ne plus avoir recours à l'amiante dans ses bâtiments publics par exemple.

Assister et m'exprimer à la COP est une première pour moi. Je suis venu porter le message des victimes indonésiennes et du monde entier, à savoir que cette poussière est très dangereuse pour la santé des travailleurs, qu'il faut arrêter de la produire, de l'utiliser, de la vendre et être solidaires pour enfin réussir à la bannir dans le monde entier.» ■

«A ce moment-là, j'ai pris une plaque d'amiante, je l'ai cassée et j'ai envoyé la poudre à la figure des managers qui se sont protégés le visage et ont fui.»

Subono, victime de l'amiante et syndicaliste indonésien

Pooja Gupta, coordinatrice pour la Plateforme indienne pour l'interdiction de l'amiante



«La présence d'amiante dans l'organisme humain est irréversible, et les maladies restent aujourd'hui incurables. En Inde, plus de 1000 victimes ont été identifiées à ce jour, mais elles sont sans doute beaucoup plus nombreuses dans la réalité. Les travailleurs n'ont pas d'équipements de sécurité et ne reçoivent aucune information sur les dangers. Le problème c'est que les médecins ne sont pas formés au diagnostic des maladies liées à l'amiante. Pour la plupart des victimes, on dira que c'est une tuberculose et on ne fera rien. L'enjeu est donc de mieux former les médecins à ces pathologies. L'autre problème, c'est l'immobilisme du gouvernement. Les mines d'amiante ont été interdites à la fin des années 1990, mais l'Inde continue à importer la matière première, à l'utiliser et à exporter les produits finis. Le lobby pro-amiante est très puissant, et finit toujours par l'emporter: quand on pose la question de l'interdiction de l'amiante, le gouvernement répond qu'il doit aussi penser aux finances... Les enjeux économiques passent avant la santé des travailleurs, c'est dramatique, et les choses doivent changer.» ■

Les syndicats genevois se dotent d'une Charte d'investissement responsable

La CGAS a adopté une charte dans le but de réduire drastiquement les investissements fossiles des caisses de pension

Aline Andrey

Fin mars, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a validé à l'unanimité une Charte d'investissement responsable. Celle-ci décrit les principes et les règles devant orienter les délégués du personnel dans les institutions de prévoyance professionnelle lors des décisions d'investissement. Pour la CGAS, les caisses de pension doivent «être garantes de la préservation et de la croissance des biens des assurés tout en minimisant les risques», et en promouvant «une économie équitable et durable». La charte souligne l'importance des responsabilités environnementales, sociales et de gouvernance. Dans ce cadre, des points d'exclusions éthiques sont ainsi mentionnés: «Les sociétés à éviter sont celles qui génèrent une part significative (plus de 1%) de leurs revenus de l'armement (civil ou militaire), de l'exploitation sexuelle, de la production ou de la commercialisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), du nucléaire, ainsi que d'activités spéculatives dans les domaines des matières premières et des denrées alimentaires, de l'éducation, de la santé ou qui mettent en péril la biodiversité ou produisent des dommages graves à l'environnement.» Et d'ajouter que les sociétés couteuses graves mains et aux caux sont à exclure des financements. Mais pourquoi pas 0%? «L'analyse des portefeuilles est complexe. Et il y a toujours le risque d'une part résiduelle. Si on regarde certaines sociétés de conseil, le taux le plus bas proposé pour les exclusions est de 5%, nous sommes allés plus loin», explique Umberto Bandiera, secrétaire syndical d'Unia, l'une des chevilles ouvrières de cette charte.

POUR LE CLIMAT

La charte demande ainsi aux représentants du personnel dans les caisses de pension, membres de syndicats affiliés à la CGAS, de promouvoir les investissements dans des sociétés qui offrent des solutions concrètes aux défis environnementaux et sociaux. Umberto Bandiera: «C'est un travail intersyndical rare, et nous avons l'espoir que cette démarche puisse se faire partout ailleurs. Cette charte vise à diriger des milliards de francs vers des secteurs écologiques et sociaux. C'est très ambitieux et cela fait déjà parler le monde financier qui profite des institutions de prévoyance pour l'enrichissement de quelques-uns. Si les syndicats peuvent reprendre les rênes de l'argent des caisses de pension, aujourd'hui aux mains des banques et des administrations, cela peut avoir un impact énorme! Mise en route fin 2017, cette charte rejoint les préoccupations des militants écologistes, dont les jeunes, qui appellent à une nouvelle grève le 24 mai prochain. «Au-delà des belles paroles – même le PLR se déclare Vert – cette charte propose des actions immédiates et concrètes. A part quelques caisses publiques qui prennent des mesures pour des investissements éthiques, ailleurs c'est le silence radio», dénonce Umberto Bandiera. Le syndicaliste souligne aussi le besoin en formation des délégués, non pas seulement par les banques mais aussi par les syndicats, dans le domaine si complexe et opaque des investissements.

«Si les investissements dans les combustibles fossiles continuent, le réchauffement sera de plus de 6 degrés. C'est dramatique! Pendant des années, les multinationales ont pu détruire non seulement l'emploi, mais aussi la planète. Il est temps de faire notre autocritique – car nous avons laissé faire – et d'agir. La BNS déclare vouloir écologiser sa politique, mais quels sont réellement ses investissements dans les énergies renouvelables? Et ne continue-t-elle pas à soutenir des projets qui renforcent le réchauffement climatique?» ■

La charte: cgas.ch/SP/SP/SP/SP/article3648

DÉLÉGATION HELVÉTIQUE À LA MANIFESTATION SYNDICALE EUROPÉENNE

Le 26 avril, des syndicalistes suisses ont porté à Bruxelles l'exigence de la protection des salaires et d'une Europe sociale

Sylviane Herranz

Une cinquantaine de syndicalistes suisses ont défilé à Bruxelles, le 26 avril, derrière une grande banderole de l'Union syndicale suisse sur laquelle s'affichait le slogan «Protégeons les salaires, pas les frontières. Pour une Europe sociale!» Ils participaient à la manifestation organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES) à quelques semaines des élections européennes. Plus de 8000 personnes y ont pris part, venues de Belgique et de France, ainsi que d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Hongrie, de Slovaquie, d'Autriche, d'Estonie et de Suisse. Il s'agissait, pour la CES, d'attirer l'attention sur les futures élections et de «rappeler les revendications syndicales pour une Europe meilleure et plus sociale – et pas moins d'Europe – et de réclamer le progrès social ainsi que de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de vie et de travail», indique un communiqué de la fédération européenne. Le secrétaire général de la CES, Luca Visentini, a invité «tous les citoyens à voter pour les candidats et les partis qui se battent pour une Europe plus juste pour les travailleurs», rappelant qu'aux yeux des syndicats,



ces élections «sont les plus importantes connues au cours de ces dernières décennies». Il a également appelé les électeurs à ne pas «se laisser bernier par les partis d'extrême droite, anti-européens et souverainistes, qui ne proposent aucune solution aux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés aujourd'hui». Emmenant la délégation helvétique, à laquelle participaient de nombreux membres d'Unia, Marília Mendes, secrétaire centrale du syndicat, s'est ré-

jouie du succès rencontré par les exigences portées par les Suisses: «Notre slogan a été très bien accueilli. C'est très positif. Il était important que l'on participe. D'une part parce qu'il s'agit d'un geste de solidarité avec nos collègues des syndicats des pays de l'Union européenne, et d'autre part parce que la Suisse est aussi concernée par ce qui se passe en Europe, par les élections et les questions salariales. Nous menons les mêmes luttes, les mêmes combats que nos homologues européens.» ■

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES ANNULÉES

Pour la période de mai à juin, les permanences syndicales suivantes sont annulées:

Mercredi 29 mai (veille de l'Ascension): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle

Jeudi 30 mai (Ascension): annulation de la permanence à Fribourg.

Mercredi 19 juin (veille de la Fête-Dieu): annulation des permanences à Fribourg et à Bulle.

Jeudi 20 juin (Fête-Dieu): annulation de la permanence à Fribourg.

GENÈVE

SEANCES

Comité régional: mardi 21 mai à 18h30.

Comité métallurgie du bâtiment: mercredi 22 mai à 17h30.

Comité EMS: jeudi 23 mai à 20h.

Comité mécatronique: mardi 28 mai à 17h.

Colectivo feminista: mardi 28 mai à 18h30.

PERMANENCE PAPHUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

Les séances et la permanence ont lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Permanence administrative:

de 10h à 12h du lundi au vendredi, de 15h à 18h les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Permanence syndicale:

de 15h à 18h les lundi, mercredi et jeudi.

Le Locle

Ouverture du bureau:

lundi 9h30 à 12h, mardi et jeudi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.

Permanence téléphonique:

lundi et mercredi 8h à 12h, mardi et jeudi 8h à 12h et 14h à 17h30.

Fleurier

Ouverture du bureau:

lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.

Permanence téléphonique:

lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Invitation à une information sur

l'assurance chômage dans les

locaux d'Unia:

Neuchâtel: le mardi 21 mai à 16h.

La Chaux-de-Fonds: le jeudi 23 mai à 16h.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h (administration uniquement).

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).

Moutier: lundi de 14h30 à 18h.

St-Imier: lundi de 14h30 à 18h,

jeudi de 14h30 à 18h (administration uniquement).

Permanence téléphonique: du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h au 0848 421 600.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Tavannes: lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: lundi de 14h30 à 18h.

St-Imier: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Permanence téléphonique: tous les matins de 9h à 12h au 0848 421 600.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

16 mai - Siky Ranch. Crémères. Org. groupe Jura bernois.

22 mai - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Moutier. Org. région.

7 juin - Journée pétanque. Delémont. Org. région.

13 juin - Comité romand. Lausanne.

Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.

20 juin - Pique-nique. Lieu à définir. Org. groupe Jura bernois.

4 septembre - Comité des retraités à 14h. Restaurant à Porrentruy. Org. région.

12 septembre - Sortie annuelle. Lieu à définir. Org. région.

19 septembre - Dîner friture de sandre. Cabanes des Pêcheurs à Frinvilier. Org. groupe Jura bernois.

10 octobre - Comité romand. Lausanne.

Représentants: Denis, Raffaele, Robert et Paulette.

17 octobre - Sortie automnale. A définir. Org. groupe Jura bernois.

13 novembre - Saint-Martin. Restaurant de la Cigogne à Miécourt. Org. Ajoie.

21 novembre - Assemblée du groupe et dîner à 11h. Bocciodrome de Corgémont. Org. groupe Jura bernois.

27 novembre - Comité et assemblée générale des retraités. Restaurant du Jura, Bassecourt. Org. région.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.

Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.

Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.

Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VALAIS ROMAND

SOIRÉE D'INFORMATION

A l'attention des contremaîtres et chefs d'équipe le jeudi 23 mai au café de l'aéroport à Sion de 19h à 20h.

Unia Valais organise un module de formation pour contremaîtres, chefs d'équipe et responsables de chantiers sur le thème «Accidents de chantier: qui est responsable?» Dans le bâtiment comme dans le génie civil, sur un gratte-ciel ou au fond d'un tunnel, rien ne se fait sans le contremaître. Or en cas d'accident, il se retrouve souvent le premier sur le banc des accusés. Il vaut par conséquent la peine de connaître tes droits et tes devoirs!

1. Quand la responsabilité du contremaître est-elle engagée?
 2. Comment puis-je réduire les risques?
 3. Que dois-je faire en cas d'accident?
- Annonce-toi jusqu'au 17 mai auprès de: eric.rauis@unia.ch, 079 380 39 09 ou 027 602 60 00.

COMMUNIQUÉ

EUROVISION: EN SUISSE, PLUS DE 2000 PERSONNES SOUTIENNENT LA PÉTITION «PAS DE CHANSON POUR L'APARTHEID»

Le comité «Pas de chanson pour l'apartheid» a remis le mardi 7 mai les signatures récoltées en Suisse et au niveau international, en Australie, en Belgique, en France, en Islande, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède, contre la tenue du Concours Eurovision de la chanson en Israël. Les pétitions ont été déposées au siège de l'Union européenne de radio-télévision à Genève.

Au total, plus de 136 000 personnes ont signé des pétitions, une centaine de groupes LGBTQI et des centaines d'artistes de nombreux pays ont dénoncé l'instrumentalisation de l'Eurovision par l'État israélien, le seul régime au XXI^e siècle qui s'est doté d'une loi d'apartheid (Loi «Israël, État-nation du peuple juif», 2018). Nous nous félicitons d'avoir contribué à neutraliser la propagande israélienne, qui a failli dans son entreprise de normaliser le régime. Les réservations d'hôtels n'ont pas décollé et des milliers de tickets pour la finale de l'Eurovision n'ont toujours pas été achetés. Début mai, le ministre israélien des Affaires stratégiques a accusé le mouvement BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions) d'avoir dissuadé les touristes de se rendre en Israël à l'occasion de l'Eurovision.

En Suisse, 100 artistes de tout le pays* ont réussi à rallier plus 2000 signataires à l'appel «Pas de chanson pour l'apartheid». La pétition demande aux radios et télévisions publiques suisses (SRG SSR) de se retirer de la finale du concours à Tel-Aviv. Nous observons que la SSR a répondu par un silence pesant à cette mobilisation. Jusqu'à présent, les rédactions de la SSR l'ont largement ignorée. (...) ■

Comité suisse «Pas de chanson pour l'apartheid»

*Parmi les premiers signataires se trouvent des chanteurs tels que Michel Bühler, La Gale, Sarclo, et des artistes comme l'humoriste Thierry Meury ou le musicien Marco Zappa (*ndlr*).

COURRIER

RÉVISION DE LA LOI SUR LES ARMES, PLUS QU'UNE NÉCESSITÉ

Prochainement, les citoyens suisses seront appelés à prendre une décision de très grande importance, au sujet de la modernisation de la Loi sur les armes.

En effet, les événements de ces dernières années nous prouvent que l'on doit impérativement adapter notre législation sur les armes.

Après de nombreux attentats, à Paris, Bruxelles et Copenhague, il est raisonnable de penser que la Suisse ne serait pas épargnée par les mauvaises actions de groupes terroristes. Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, de telles actions peuvent étre perpétrées partout dans le monde. D'ailleurs, il est primordial de faire cesser le trafic d'armes au noir. Les tueries qui ont lieu dans certains pays libéraux sont loin d'être l'exemple d'une bonne gestion dans ce domaine. Les violences domestiques par armes à feu ont fait trop de victimes ces dernières années, il faut que cela cesse!

Mais une raison plus importante encore au sujet d'un choix positif est la collaboration des polices des différents pays qui font partie de l'espace Schengen. Cela a permis, en 2017, l'arrestation de 600 personnes et l'interdiction à 7000 autres d'accéder au territoire national. Un refus de la révision de la loi remettrait en cause cette collaboration, qui contribue à une meilleure sécurité à l'intérieur de notre pays; cela en entravant le développement du crime organisé, qu'il faut combattre avec la plus grande énergie. De plus, le refus de cet objet pourrait contribuer au renforcement des postes frontières, chose qui serait dommageable à l'essor du tourisme. C'est pour cela qu'il faut dire Oui le 19 mai 2019. ■

Thierry Cortat, membre du comité régional d'Unia Transjurane, Delémont

ramiro.ramalho@unia.ch, 079 537 80 91.
manuel.leite@unia.ch, 079 648 12 38.

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.

Vous pouvez les contacter au 0848 606 606. Depuis la France au 0041 848 606 606.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h.

Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.

Château-d'Éx: pas de dates fixes, prendre contact avec le secrétariat de Vevey.

Lausanne: place de la Riponne 4.

Lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.

Le Sentier: Grand-Rue 44.

Mardi et jeudi de 14h à 18h.

Morges: Grand-Rue 73 – 75. Jeudi de 16h à 18h30, dernier samedi du mois de 9h à 11h.

Nyon: place Bel-Air 6. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.

Payerne: rue du Simplon 10. Jeudi de 16h à 18h30.

Crissier: rue des Alpes 51.

Mardi et jeudi de 16h à 18h30.

Vevey: avenue Paul-Cérésolo 24. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.

Patronat Ital/Uil: de 14h à 16h, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.

Yverdon: rue Haldimand 23. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80.

Crissier: 021 612 00 40.

Morges: 021 811 40 70.

Nyon: 022 994 88 40.

Yverdon: 024 424 95 85.

Le Sentier: 021 845 62 66.

Vevey: 021 925 70 01.

Aigle: 024 466 82 86.

LA CÔTE

ADRESSE PROVISOIRE

En raison de travaux, nous vous informons que le secrétariat syndical de La Côte vous accueille provisoirement à l'adresse suivante:

place Bel Air 6, 1260 Nyon.

Les numéros de téléphone et les horaires de permanences syndicales restent inchangés.

Merci de votre compréhension.

LAUSANNE

SECRÉTARIAT

Notre secrétariat de Lausanne est ouvert uniquement les après-midis.

Heures d'ouverture:

Lundi de 13h30 à 17h30.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h30.

Vendredi de 13h30 à 16h.

Les horaires du téléphone et des permanences ne changent pas.

NORD VAUDOIS

PERMANENCE DE VALLORBE

Ouverture

Le syndicat Unia répond à vos questions tous les mardis de 16h à 18h lors de sa permanence syndicale.

La permanence s'adresse en particulier aux travailleuses et travailleurs de l'industrie.

Contact: Syndicat Unia, Grand Rue 9, 1337 Vallorbe.

RIVIERA – EST VAUDOIS

AIGLE

Syndicat et caisse de chômage:

Le secrétariat syndical et la caisse de chômage Unia d'Aigle vous accueillent dans ses nouveaux locaux au chemin de la Zima 2, 3^e étage.

Guichet de la caisse de chômage:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

Permanences téléphoniques:

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Mercredi et vendredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

VICTOIRE POUR UNE OUVRIÈRE TEMPORAIRE D'HILCONA!

Le Tribunal des prud'hommes du Nord vaudois a reconnu la nullité de son licenciement et la sous-enchère salariale qu'elle a subie dans cette entreprise appartenant au groupe Coop

Sylviane Herranz

Victoire importante pour une ouvrière d'Adecco employée chez Hilcona! Le Tribunal des prud'hommes d'Yverdon a déclaré nul son licenciement alors qu'elle était enceinte, et estimé que son salaire était de plus de 20% inférieur à celui qu'elle aurait dû toucher. C'est aussi une victoire d'étape pour le syndicat Unia qui avait dénoncé, en novembre 2018, avec des travailleuses et des travailleurs de l'entreprise, des conditions de travail inhumaines et des salaires de misère dans cette société établie à Orbe. Une entreprise fabriquant pizzas et sandwiches pour les grands magasins et les stations-service, en tablant sur une grande partie de temporaires parmi les quelque 400 employés de la production, selon Unia.

LICENCIEMENT NUL

Joana (prénom d'emprunt) avait porté son affaire devant les prud'hommes l'année dernière. Elle faisait partie de ces nombreux intérimaires assurant une flexibilité totale à l'entreprise. Engagée par la maison Adecco, elle a effectué quatre missions comme ouvrière agroalimentaire chez Hilcona entre le 15 décembre 2016 et le 9 janvier 2018, date où elle a été licenciée. Un congé notifié durant sa grossesse. Conseillée par Unia, elle a fait valoir la nullité de ce licenciement. Le Code des obligations interdit en effet de congédier une employée si elle est enceinte, sauf si elle est en temps d'essai. Or c'est sur ce point que joue Adecco pour refuser de payer le salaire dû à cette femme. La dernière mission de Joana avait débuté le 9 octobre 2017. Son contrat ini-

tial stipulait un temps d'essai de trois mois. Le 9 janvier 2018, alors qu'elle était en arrêt maladie en raison de sa grossesse difficile, Adecco la convoque pour lui signifier son licenciement. Analysant les faits et les périodes des quatre missions effectuées chez Hilcona, le Tribunal a considéré que le temps d'essai devait démarrer dès la première mission et qu'il était déjà terminé au moment du licenciement. Le congé a ainsi été donné «après le temps d'essai et pendant la grossesse de la demanderesse. Partant, celui-ci est nul», arrête le Tribunal. Ce dernier a cependant estimé que pour toucher le salaire auquel elle aurait eu droit durant la période qui a suivi son congé maternité, Joana aurait dû se présenter chez Adecco pour se mettre à la disposition de l'employeur. La demande de Joana sur ce point n'a donc pas été retenue.

RATTRAPAGE DU SALAIRE ACCORDÉ

L'ouvrière a toutefois obtenu gain de cause sur une autre requête. Le Tribunal a jugé que sa rémunération horaire était bien en-dessous du salaire d'usage. Joana était payée par Adecco 15,69 francs de l'heure. S'appuyant sur un avis de la commission tripartite cantonale pour la surveillance du marché du travail fixant à 19,20 francs brut le salaire horaire minimum dans cette entreprise pour 2017, le Tribunal a accédé à la demande de rattrapage de la différence salariale. Une différence de 3,51 francs de l'heure. Cette décision atteste d'une sous-enchère de plus de 20% pratiquée par Adecco. «Pour un travailleur temporaire à plein temps, l'écart représente environ 800 francs brut par mois si l'on y ajoute les vacances, les jours fériés et le 13^e salaire»,

souligne Nicole Vassalli, secrétaire syndicale de l'industrie pour le Nord vaudois. La syndicaliste d'Unia se réjouit de ce jugement, même s'il peut encore faire l'objet d'un recours: «Les salaires trop

bas des temporaires et la sous-enchère pratiquée chez Hilcona sont ainsi reconnus. Autre point positif: la décision de nullité du licenciement pendant la grossesse est très importante. L'addi-

tion dans ce cas des missions d'intérim pour calculer le temps d'essai pourrait prévenir d'autres abus de ce type.» ■



Des employées et employés d'Hilcona, soutenus par le syndicat Unia, avaient protesté devant l'usine d'Orbe le 2 novembre 2018 pour dénoncer les conditions de travail inhumaines et la sous-enchère à l'œuvre dans l'entreprise.

AMÉLIORATIONS D'UN CÔTÉ, DÉTÉRIORATIONS DE L'AUTRE...

«Grâce à la mobilisation des travailleurs et à la dénonciation publique de novembre, les choses bougent chez Hilcona, mais les conditions restent extrêmement précaires, voire se détériorent pour certains », indique Nicole Vassalli d'Unia. Tout d'abord, une bonne partie des chefs d'équipe faisant subir des pressions terribles sur les ouvrières et les travailleurs, auraient tous été changés*. La planification des horaires du personnel fixe s'est améliorée depuis le début de cette année. Les plannings sont donnés quatre semaines à l'avance et les deux premières sont rarement modifiées. «Auparavant, les plannings étaient en permanence changés, même un jour avant. Là, c'est beaucoup mieux pour les fixes, par contre, les temporaires sont plus flexibles qu'avant. Les salaires des temporaires ont aussi été revalorisés, passant de 15,69 francs en 2017 à 17,11 francs en 2018, et à 19,82 francs dès le 1^{er} janvier 2019. Cependant, cette année la direction a supprimé le paiement de la pause d'une demi-heure... La dernière augmentation est donc minime», poursuit

Nicole Vassalli, qui signale de nouvelles inégalités entre temporaires et fixes. La syndicaliste relève encore que la direction d'Hilcona s'arroge le mérite des hausses salariales, tout en continuant à discréditer le syndicat à l'intérieur et en refusant toute négociation directe. «Nous n'avons vu la direction qu'une seule fois depuis notre action, sous la houlette du syndic d'Orbe, mais depuis, plus rien. Et nous n'avons pas accès aux rapports de l'Inspection du travail qui a contrôlé à nouveau l'entreprise fin janvier. Mais nous allons poursuivre notre engagement pour que la situation s'améliore chez Hilcona». Au niveau national, Unia tente de convaincre le groupe Coop, propriétaire de Bell, dont Hilcona est une filiale, d'accepter de négocier et de faire respecter la loi dans les sociétés du groupe. Une rencontre était prévue ce mercredi 15 mai entre Unia, Bell et Hilcona. ■

*Voir L'Événement syndical du 14 novembre 2018.

Nouvel abus chez un sous-traitant de DHL

A Genève, Unia dénonce le licenciement injustifié d'un livreur syndiqué

Jérôme Béguin

Nouvelle affaire chez un sous-traitant de DHL à Genève. Pour une partie de ses livraisons, le leader mondial de la logistique détenu par Deutsche Post fait appel à des prestataires externes, des sociétés au capital social limité qui se chargent d'embaucher et de rémunérer les chauffeurs. Début avril*, Unia avait déjà dénoncé l'un d'eux, HAS Sàrl, pour des conditions de travail infernales, ainsi que le non-paiement d'une partie des salaires, des heures supplémentaires et des cotisations sociales. Le syndicat pointait aussi la responsabilité de la multinationale. Après la rupture du contrat la liant à HAS, des livreurs s'étaient retrouvés sur le carreau. Certains avaient pu être réengagés par Signal Services Sàrl, un nouveau sous-traitant ayant repris l'activité de distribution de colis de HAS. Un de ces travailleurs, membre du syndicat, a toutefois été licencié le 23 avril. Selon Unia, l'employeur aurait fait signer au

collaborateur une lettre de licenciement dépourvue du motif de cette décision, ce qui contrevient à l'article 335 du Code des obligations, et sans lui en donner une copie. Le syndicat juge ce licenciement injustifié et le conteste. «La surcharge de travail oblige le personnel à effectuer de nombreuses heures supplémentaires. Selon nos estimations, le livreur concerné a réalisé entre 70 et 80 heures en plus au mois d'avril, soit deux semaines de travail gratuit! De crainte de se voir réclamer des indemnités, l'employeur aurait préféré se séparer de ce collaborateur syndiqué», pense Umberto Bandiera, responsable romand de la branche logistique d'Unia. Pour le secrétaire syndical, plusieurs questions se posent quant à cette société et, plus généralement, le système de sous-traitance autour de DHL. «Signal Services a été lancé à la fin du mois de janvier, soit quelques jours avant que DHL ne résilie son contrat avec HAS, dont la nouvelle société a repris le mandat. Auparavant Signal Services s'ap-



Début avril, Unia était déjà intervenu sur le site de l'aéroport de Genève.

pelaït LimoServices Sàrl et était enregistré dans le canton de Vaud. Comment se fait-il, après les abus et les infractions constatés chez des sous-traitants, que DHL ait confié sa distribution à une société apparemment spécialisée dans le service de limousines, sans expérience dans la logistique et ce moins d'un mois après le dépôt de sa nouvelle raison sociale à Genève? C'est un peu bizarre, relève Umberto Bandiera. Nous demandons à DHL de mettre un terme à ces partenariats problématiques et de négocier avec nous un accord-cadre transparent, qui permette de respecter le droit des travailleurs à avoir un emploi stable et décent.» ■

*Voir L'Événement syndical du 10 avril 2019.

NESTLÉ BÂLE: NON AUX LICENCIEMENTS POUR LE PROFIT

Jérôme Béguin

Nestlé Suisse veut restructurer les activités de son site bâlois, a indiqué jeudi dernier la multinationale de l'agroalimentaire. L'usine devrait se concentrer sur la production de moutarde et de mayonnaise Thomy, tandis que le café soluble Incarom, ainsi que les sauces à salade et à dips seraient transférées dans d'autres unités en Europe. En outre, l'entreprise envisage de vendre deux marques: le Parfait, la pâte à tartiner bien connue, et Franck Aroma, le café à base de chicorée. Jusqu'à 100 postes de travail, sur les 177 que compte le centre de compétence rhéan, pourraient être supprimés ces 18 prochains mois. Nestlé justifie cette réorganisation par «l'évolution toujours plus rapide des attentes et des préférences des consommateurs». Certaines marques ne seraient pas «en ligne avec l'orientation stratégique du groupe». De plus, «avec sa complexité ainsi que sa large palette de produits, le site de production ne correspond plus aux exigences de production actuelles». Unia rejette énergiquement ces projets. «On ne nous a pas encore démontré que ces lignes de production ne sont pas rentables, conteste Teresa Matteo, responsable de la branche industrie alimentaire d'Unia. A notre avis, il s'agit d'une décision stratégique dont le but est d'augmenter les profits des actionnaires.» La direction du groupe ne cache pas en effet sa volonté de faire progresser la marge d'exploitation. Inacceptable pour Unia. «Nous tenons à ce que les places de travail restent en Suisse, les travailleurs n'ont pas à être renvoyés au chômage», explique la syndicaliste. Une procédure de consultation du personnel a débuté. Unia s'engage aux côtés de la commission du personnel à défendre les emplois. ■

Propos recueillis par Aline Andrey

Figure genevoise du militantisme depuis plus de 40 ans, antinucléaire, altermondialiste, activiste du climat depuis 2009 dans le cadre de la Coordination Climat et Justice Sociale, Olivier de Marcellus est engagé dans la désobéissance civile avec Breakfree Suisse depuis 2016, collectif à l'origine d'actions subversives, souvent drôles, pour réclamer que caisses de pensions et banques – Credit Suisse et UBS en tête – mettent fin à leurs investissements fossiles, les combustibles (pétrole, charbon et gaz) étant les causes essentielles du réchauffement climatique. Credit Suisse est notamment pointé du doigt pour son financement de projets hautement polluants: fracturation hydraulique, sables bitumineux, forage dans l'Arctique et financement d'oléoducs.

Ancien chercheur en éducation, le militant de 75 ans porte un regard émerveillé sur la montée du mouvement pour le climat. Rencontre dans son vieil appartement du quartier des Grottes à Genève, baignoire dans la cuisine et affiches militantes au mur.

QUESTIONS RÉPONSES

A la suite de vos parties de tennis dans les succursales de Credit Suisse à Genève, Lausanne et Bâle, la banque et Roger Federer vous ont-ils répondu?

Non. Par contre, alors que c'était notre cinquième action contre Credit Suisse, ce n'est que récemment que des activistes ont reçu des amendes. Nos amies et amis du LAC (Lausanne Action Climat) sont condamnés à 600 francs d'amende ou à 20 jours de prison pour avoir joué au tennis dans la succursale lausannoise, sans n'avoir causé aucun dommage! Au total, cela représente plus de 20 000 francs, dont presque la moitié sans sursis. Les amendes seront contestées, certaines personnes étant prêtes à l'emprisonnement plutôt que de les payer. Procès et incarcération qui feront avancer la cause... A Genève, lors d'une autre action, nous avons affiché le dernier rapport du GIEC et appliqué une main rouge de peinture, lavable, sur la façade de la banque. Une des personnes présentes est aussi amendée. Et Credit Suisse réclame en sus plusieurs milliers de francs pour le nettoyage. Alors que nous avions nettoyé gratuitement leurs vitres lors d'une précédente mobilisation! Visiblement la banque change de tactique. Gandhi disait en substance que l'ennemi d'abord ignore, puis tolère avant d'attaquer et enfin de négocier. Cette réaction de Credit Suisse montre que nous devenons gênants. Nous allons plaider l'acquiescement sur la base de l'«état de nécessité», soit la possibilité de commettre une action illégale pour empêcher un dommage plus grave encore. En Angleterre, des gens ont bloqué un site de fracking (fracturation hydraulique, *ndlr*). En appel, ils ont été acquittés sur la base de cette notion.

Les grandes manifestations «classiques» ne suffisent-elles plus?

Après l'échec du sommet climatique de Copenhague en 2009, le mouvement a réalisé qu'il fallait mobiliser à la base, localement et dans la durée.

EN LUTTE CONTRE LES INVESTISSEMENTS FOSSILES

Militant genevois de longue date, Olivier de Marcellus revient sur les actions subversives du collectif écologiste Breakfree Suisse prônant le désinvestissement fossile



COLIN PELLEX



COLIN PELLEX

Le 22 novembre dernier, des activistes de Breakfree ont joué au tennis dans les succursales de Credit Suisse, à Genève, Lausanne et Bâle, pour dénoncer le bilan climatique de la banque dont Roger Federer est l'ambassadeur. Ici, à Genève, avec Olivier de Marcellus. Après une heure et demie de match, sans balle, la police a évacué les manifestants.

Alternatiba Genève est né de cette optique. Soit, d'un côté, des alternatives concrètes; et de l'autre, des actions de désobéissance civile, car il faudra une pression vraiment forte pour que les politiques prennent enfin des mesures. En 2016, nous étions un petit groupe d'une trentaine de personnes à Genève pour créer Breakfree Suisse. Nous sommes ravis

de voir l'arrivée d'autres groupes, Climatestrike (mouvement international de grève estudiantine pour le climat, *ndlr*) et Extinction Rebellion, et de l'ampleur qu'a pris le mouvement. En Allemagne par exemple, une mine de charbon est bloquée chaque année. Jusqu'à l'an dernier, un bus suffisait pour y amener les manifestants suisses. Au mois de juin prochain,

un train est prévu. Autre exemple: il y a peu, un cycle de conférences, «Apocalypse», s'est déroulé à l'Université de Genève sur le capitalisme synonyme de catastrophe. On y a fait la critique des limites du «développement durable» dans une salle comble. Une telle effervescence dans la jeunesse, je n'en ai pas vu ici depuis Mai 68. Et l'impact sur la politique est

remarquable, car la mobilisation autour de Climatestrike a fait bouger le rapport de force en prévision des prochaines élections parlementaires.

Cela vous donne espoir?

Oui, même si je reste pessimiste, car la catastrophe climatique est devant nous. Nous ne pouvons qu'espérer la limiter... Et puis, si certains politiques semblent se réveiller, il y a aussi une contre-offensive d'une extrême droite climatocseptique, notamment en Europe, qui rejoint Trump et Bolsonaro au Brésil. L'UDC en fait partie. Alors que Trump construirait un mur pour protéger son golf de la montée des eaux et qu'une partie des super-riches bâtissent des bulles de survie, notamment des villages flottants... Déclarer l'état d'urgence est un premier pas, mais il faut aujourd'hui que des mesures radicales soient imposées au monde économique. Faire confiance au marché nous mènera à la catastrophe. La politique doit planifier un tournant radical. Le temps est compté. Comme le dit Daniel Tanuro (auteur de *L'impossible capitalisme vert*, *ndlr*), la catastrophe est déjà là, mais comment faire pour éviter le cataclysme, le point de non-retour?

Récemment, la BNS a déposé une demande d'adhésion au Network for «greening the financial system», réseau dont le but est de «verdir le système financier». Une bonne nouvelle?

L'avancée, c'est que certaines institutions commencent à reconnaître publiquement qu'il y a un problème. Mais ce ne sont encore que des paroles. Reste que cela permet de populariser la notion du désinvestissement des énergies fossiles. Pour la prochaine manifestation de Climatestrike du 24 mai à Genève, cette question sera bien visible. Si Breakfree s'attaque surtout aux pires investisseurs, tels que Credit Suisse et UBS, on attend surtout des réactions de la part des fonds de pensions. Dans ce sens la CGAS a adopté une charte sur les placements éthiques, qui est un modèle (voir en page 7, *ndlr*). Et l'Alliance climatique met la pression aussi (lire ci-dessous, *ndlr*). Selon le GIEC, 80% des réserves connues des énergies fossiles – qui déterminent la valeur en Bourse des entreprises concernées – doivent rester dans le sous-sol. Ces investissements seront à risque bientôt. Donc aux raisons climatiques s'ajoutent les raisons économiques pour arrêter d'investir dans le charbon, le pétrole, le gaz, car la «bulle de carbone» va finir par éclater.

Comment voyez-vous la suite du mouvement?

Les manifestations, les pétitions, l'action parlementaire, tous les niveaux ont leur rôle à jouer, mais le tout doit être impulsé par un mouvement toujours plus large et plus radical. Face à une menace aussi grave, on a besoin d'une désobéissance civile de masse, d'actions qui soient à la hauteur, qui transmettent l'urgence et la portée de la menace. Il s'agit de l'avenir de notre espèce et de la planète entière! Il faut espérer que cette vague verte soit aussi haute et aussi longue que possible. ■

Plus d'informations:
breakfreesuisse.org
climatestrike.ch
xrebellion.ch

PRESSIION SUR LES CAISSES DE PENSIONS

En avril dernier, l'Alliance climatique suisse, qui regroupe 80 organisations dont des syndicats, communiquait: «La plupart de nos institutions de prévoyance ne sont pas encore prêtes à entrer en matière sur la question d'une stratégie climatique qui démarre par la désélection du secteur de l'énergie fossile.» C'est pourquoi sa campagne «Caisses de pensions: Stop aux investissements fossiles», lancée fin 2016, continue. Son objectif: que les caisses de pensions adoptent une politique de placement compatible avec l'Accord de Paris en désinvestissant des placements dans l'industrie fossile. Or, la grande majorité des caisses de pensions refuse toujours de publier les résultats individuels du test climatique 2017 effectué par l'Office fédéral de l'environnement. «Il n'est donc pas surprenant de constater que, selon les résultats du test, les fonds de pensions dans leur ensemble se situent, avec leurs investissements, sur une trajectoire climatique de 4 à 6 °C au lieu des 2 °C requis par l'Accord climatique de Paris», relève l'Alliance climatique qui, dès lors, demande à la société civile d'augmenter la pression sur les caisses de pensions. ■ AA

L'état des lieux des principales caisses de pensions est visible sur: alliance-climatique.ch

Pour envoyer une lettre à votre caisse de pension: retraites-sans-risques.ch



BREAKFREE



En février, les militants de Breakfree se fondaient dans la foule de fans venus accueillir leur héros sportif à Genève, dans le parc des Bastions, pour l'interpeller une nouvelle fois sur les investissements de Credit Suisse, son sponsor.